



## AVIS PUBLIC

### AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° LAS-0137-1

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 8 avril 2024, le règlement suivant :

LAS-0137-1            Règlement modifiant le règlement LAS-0137 concernant les nuisances de manière à augmenter le niveau de bruit maximum autorisé pour les appareils de ventilation, de climatisation (y compris thermopompes), de chauffage ou autre moteur ou appareil électrique ou mécanique prévu à l'Annexe C.

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de l'arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse [greffe.lasalle@montreal.ca](mailto:greffe.lasalle@montreal.ca).

Ce règlement est entré en vigueur le 12 avril 2024.

DONNÉ À LASALLE, ce 12 avril 2024.

Diane Bibeau  
Secrétaire d'arrondissement substitut